

(19)



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11)

**EP 0 758 537 B1**

(12)

**FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention  
de la délivrance du brevet:  
**03.04.2002 Bulletin 2002/14**

(51) Int Cl.7: **A47F 10/02, A47F 5/10**

(21) Numéro de dépôt: **96870101.1**

(22) Date de dépôt: **05.08.1996**

(54) **Assemblage de gondole et de présentoir frontal**

Verbindung einer Gondel mit einem Verkaufsständer

Assembly of a gondola with a display unit

(84) Etats contractants désignés:  
**BE DE FR GB NL**

(30) Priorité: **10.08.1995 BE 9500689**

(43) Date de publication de la demande:  
**19.02.1997 Bulletin 1997/08**

(73) Titulaire: **Hoeben, Hendrik**  
**9830 Sint-Martens-Latem (BE)**

(72) Inventeur: **Hoeben, Hendrik**  
**9830 Sint-Martens-Latem (BE)**

(74) Mandataire: **Vanderperre, Robert et al**  
**Gevers & Vander Haeghen**  
**rue de Livourne 7**  
**1060 Bruxelles (BE)**

(56) Documents cités:  
**FR-A- 1 533 161**                      **FR-A- 2 144 248**  
**US-A- 3 148 638**                      **US-A- 3 830 374**  
**US-A- 3 971 477**

**EP 0 758 537 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

**[0001]** La présente invention concerne un assemblage d'une gondole et d'un présentoir frontal comprenant chacun des montants dressés debout et des rayonnages réglables superposés ou rayons d'étagère destinés à présenter des articles en vue de la vente, ledit présentoir frontal étant placé à une extrémité de ladite gondole et formant un angle droit avec celle-ci, lesdits montants présentant des fentes dans lesquelles peuvent être accrochés les crochets d'éléments en porte-à-faux supportant lesdits rayonnages, une barre intermédiaire reliant les sommets desdits montants du présentoir frontal. Un tel assemblage est connu, par exemple de US-A-3 830 374.

**[0002]** Elle trouve sa principale application dans les espaces commerciaux, en particulier dans les libres-services et les grandes surfaces.

**[0003]** Dans les espaces commerciaux actuels, on trouve des gondoles ou des étagères de vitrine de diverses hauteurs, profondeurs et longueurs et de diverses fabrications disposées le long des murs ou le long de rangées bordées des deux côtés de couloirs. Les gondoles ou rayons sont pourvus d'un seul côté ou des deux côtés d'un ou de plusieurs rayons. Aux extrémités de ces gondoles, on peut placer des présentoirs frontaux qui sont détachés de la gondole ou qui y sont attachés.

**[0004]** Les présentoirs frontaux existants sont pourvus d'une structure de base de la même manière qu'elle existe pour les gondoles, c'est-à-dire : un montant avec socle. Ils sont placés simplement devant celles-ci.

**[0005]** Sans socle il est possible de fixer la tête de gondole à la gondole ou au rayon, mais alors celles-ci ne peuvent servir que pour porter des charges légères qui sont par exemple suspendues au dos perforé de la partie frontale de la gondole ou qui reposent sur des rayons ou qui pendent à des barres qui sont fixées aux montants du présentoir frontal.

**[0006]** Afin de pouvoir ranger des marchandises lourdes, par exemple de 400-1000 kg, sur un présentoir frontal dépourvu de pattes, la structure de la gondole ou du rayon à laquelle est fixé le présentoir frontal, doit être pourvue du côté interne d'une structure pour porter ces charges sans que la gondole ne se déforme ou ne s'écroule.

**[0007]** Actuellement, on souhaite utiliser de plus en plus des présentoirs frontaux pour exposer des marchandises. On veut faire ceci à grande échelle, en amenant les marchandises sous forme empalettée et les stocker telles quelles devant le présentoir frontal. Dans ce cas, on ne peut prévoir aucun piédestal ni socle au présentoir frontal. En plus, on veut exposer en étalage, outre les marchandises entassées, sous forme de palette, plusieurs autres marchandises en grande quantité. Ceci nécessite un présentoir frontal, qui soit libre à sa base pour l'amoncellement de marchandises, par exemple sous forme de palette et en sus des rayons

d'étagères sur lesquels une multitude de marchandise peut être entassée, plus spécifiquement jusqu'à 1000 kg, à une hauteur librement choisie.

Un tel présentoir frontal doit en outre pouvoir être placé dans les espaces commerciaux à chaque gondole ou étagère, de n'importe quelle hauteur, longueur ou profondeur, de n'importe quelle fabrication ou ancienneté, donc à des gondoles ou étagères qui ne disposent pas elles-mêmes des équipements indispensables pour fixer un tel type de présentoir.

**[0008]** En raison de la flexibilité et de la mobilité des gondoles ou étagères, il faut éviter un ancrage après coup dans le sol ou l'emploi de câble de tensionnement.

**[0009]** La présente invention vise à résoudre ce problème. Elle propose un système de fixation d'une gondole à un présentoir frontal, qui soit facile à agencer et à démonter et qui renforce la solidité de l'ensemble de telle sorte que d'importants efforts de traction puissent être exercés sur les panneaux latéraux de même que sur les rayons sans provoquer le démantèlement de l'ensemble en cas de lourde contrainte sous le poids des marchandises.

**[0010]** Pour satisfaire à ces exigences, la présente invention propose de mettre en oeuvre une gondole combinée à un présentoir frontal du type décrit dans le préambule de la revendication 1. L'ensemble se distingue par le fait qu'il comprend en outre un montant horizontal en forme de T, qui est accroché aux sommets desdits montants de la gondole de manière invisible dans ou le long de ces montants et qui est accroché de manière invisible le long de la barre intermédiaire.

**[0011]** D'autres formes de réalisation sont indiquées dans les revendications secondaires.

**[0012]** La gondole ou le rayonnage, à laquelle le présentoir frontal est monté, ne doit être pourvu d'aucun accessoire particulier. Le présentoir frontal confère cette stabilité au rayon lui-même.

**[0013]** L'invention permet une combinaison aisée du présentoir frontal et des gondoles ou rayonnages de n'importe quelle hauteur. Il n'est fait usage d'aucun câble de tensionnement ni d'aucun ancrage dans le sol quel qu'il soit. L'espace requis par le présentoir frontal est entièrement libre, ce qui rend possible une amenée, une évacuation et un entassement aisés des palettes.

**[0014]** Au-dessus des palettes peuvent être montés des rayonnages ou étagères à divers niveaux sur le présentoir frontal avec une charge qui peut atteindre 1000 kg.

**[0015]** On utilise comme contrepoids du présentoir frontal avec sa charge de 1000 kg répartie sur divers rayonnages, la gondole existante avec son propre poids de montants, rayonnages, dos, socles, soutiens etc. Pour ce faire, on utilise environ 4 m. de la gondole existante.

**[0016]** Ces particularités et d'autres particularités et détails de l'invention sont décrits dans la description détaillée suivante, faisant référence aux dessins ci-joints, dans lesquels :

- la **figure 1** est une vue perspective d'une gondole assemblée à un présentoir frontal selon l'invention;
- la **figure 2** est une vue partiellement arrachée en perspective d'une gondole à laquelle est fixée un présentoir frontal;
- la **figure 3** est une vue en perspective d'une partie du dos d'un présentoir frontal et d'un pilier de fixation;
- la **figure 4** est une vue perspective d'une barre intermédiaire pourvue de deux étriers;
- la **figure 5** est une vue en perspective de la fixation d'une barre intermédiaire dans les piliers de dos du présentoir frontal;
- la **figure 6** est une vue en perspective des dos perforés suspendus du présentoir frontal.

**[0017]** Dans ces figures, les mêmes signes de référence désignent des éléments identiques ou analogues.

**[0018]** Comme décrit dans la revendication 1, un ensemble, composé d'une gondole 1 et d'un présentoir frontal 2, est constitué d'une série de montants 3 dressés debout et de rayonnages 4 ou rayons d'étagères, sur lesquels sont exposés en vente divers articles.

**[0019]** Les efforts transversaux du présentoir frontal 2 soumis à sa charge de marchandises exigent une stabilisation de la gondole existante. Ceci se réalise en reliant les dos et les montants 3 de la gondole existante 1 à un mur solide, à l'aide de crampons d'ancrage 6 dont la tige 7 s'étend dans le montant 3 ou le long du montant 3 et s'accroche d'un côté dans le montant 3 et est fixée vers le haut à un plateau de pression et appuie de cette manière les dos vers le bas contre leur butée en serrant ces crampons d'ancrage 6 avec un écrou (fig. 2). On laisse descendre ce crampon d'ancrage 6 avec crochet depuis le haut, dans le creux du montant 3 ou le long du montant sans devoir modifier ni démonter la gondole existante 1 ou étagère.

Lorsque cinq crampons d'ancrage 6 de la sorte sont mis en place, on place un montant 5 en forme de T, qui a 4 m. de long, (2 parties) en haut sur le sommet de la gondole existante et sur chacun des cinq crampons d'ancrage 6, qui dépassent de la gondole 1 ou de l'étagère (fig. 3). Sur ce montant 5 en forme de T, on glisse vers le haut ou vers le bas une barre intermédiaire 11 qui présente deux étriers 8 et on la fixe avec deux vis de blocage 10 et ceci en fonction de la hauteur de la gondole existante (fig. 4) et de la disposition des crochets 9 du montant 5 en forme de T vers le haut ou vers le bas. Ensuite, les montants ayant les dimensions 60/40/3 et 60/30/3 sont repoussés (fig. 5). Ensuite les dos perforés sont suspendus, par exemple pour un présentoir frontal (fig. 6). Avec une hauteur de 2,25 m ce représente trois petits panneaux dorsaux que l'on jux-

tapose.

L'ensemble est placé à l'horizontale et à la même hauteur que la gondole existante ou l'étagère en déplaçant les vis du réglage 13 dans les quatre montants 3. Ensuite on place tous les dos à l'avant et à l'arrière du présentoir frontal 2.

**[0020]** Une barre de renforcement est suspendue alors dans la partie inférieure des montants 3 du présentoir frontal 2, à hauteur de l'embase de la gondole 1 et y est fixée par un étau, et ce en vue d'aligner les quatre montants 3 du présentoir frontal 2 et de détourner les efforts apparaissent vers le montant central de la gondole existante 1. Ensuite, on laisse descendre la barre intermédiaire sur les quatre montants 3 du présentoir frontal 2 et on serre le montant 5 en forme de T au-dessus des crampons d'ancrage 6, avec dans ce cas, cinq écrous (fig. 4).

Le présentoir frontal est fixé rigidement par ce moyen à la gondole existante. Le poids propre de la gondole existante 1 sert de contrepoids au présentoir frontal 2 et les marchandises qui y seront entassées. L'ensemble reste en équilibre. Ensuite, on place sous le présentoir frontal encore un par-choc 12 pour prévenir les dégâts provoqués par des palettes qu'on y amène.

Le présentoir frontal 2 est maintenant prêt à recevoir les rayons 4 et les marchandises à exposer.

## Revendications

1. Assemblage d'une gondole (1) et d'un présentoir frontal (2) comprenant chacun des montants (3) dressés debout et des rayonnages (4) réglables superposés ou rayons d'étagère destinés à présenter des articles en vue de la vente, ledit présentoir frontal étant placé à une extrémité de ladite gondole et formant un angle droit avec celle-ci, lesdits montants (3) présentant des fentes dans lesquelles peuvent être accrochés les crochets d'éléments en porte-à-faux supportant lesdits rayonnages (4), une barre intermédiaire (11) reliant les sommets desdits montants (3) du présentoir frontal (2), **caractérisé en ce qu'il** comprend en outre un montant horizontal en forme de T (5), qui est accroché aux sommets desdits montants de la gondole (1) de manière invisible dans ou le long de ces montants (3) et qui est accroché de manière invisible le long de la barre intermédiaire (11).
2. Assemblage selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la barre intermédiaire (11), qui relie entre eux les montants (3) dressés debout du présentoir frontal (2) le long de l'arête supérieure, porte une série d'étriers (8) du côté arrière, en particulier deux étriers (8).
3. Assemblage selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** le montant horizontal (5) en forme de T

porte une série de crochets (9) qui s'accrochent aux étriers susdits.

4. Assemblage selon la revendication 3 **caractérisé en ce que** les crochets (9) sont verrouillés dans les étriers (8) à l'aide de vis de blocage (10). 5

#### Claims

1. Assembly of a gondola (1) and a front display unit (2) comprising each of the posts (3) standing upright and adjustable shelves placed above each other or display shelving intended to display articles with a view to sale, the said front display being placed at one end of the said gondola and forming a right angle therewith, the said post (3) having slots in which there can be attached the hooks of projecting elements supporting the said shelves (4), an intermediate bar (11) connecting the tops of the said posts (3) of the front display (2), **characterised in that** it also comprises a horizontal post in the shape of a T (5), which is attached to the tops of the said posts of the gondola (1) in an invisible fashion in or along these posts (3) and which is attached invisibly along the intermediate bar (11). 10 25
2. Assembly according to Claim 1, **characterised in that** the intermediate bar (11), which connects together the posts (3) standing upright on the front display (2) along the top edge, carries a series of brackets (8) on the rear side, in particular two brackets (8). 30
3. Assembly according to Claim 2, **characterised in that** the horizontal post (5) in the shape of T carries a series of hooks (9) which are attached to the abovementioned brackets. 35
4. Assembly according to Claim 3, **characterised in that** the hooks (9) are locked in the brackets (8) by means of locking screws (10). 40

#### Patentansprüche

1. Anordnung aus einer Verkaufinsel (1) und einem Verkaufsstand (2), die jeweils aufrecht stehende Ständer (3) und übereinander angeordnete Regale (4) oder Regalbretter aufweisen, welche dem sichtbaren Anordnen der Verkaufsartikel dienen, wobei der Verkaufsstand an einem Ende der Verkaufinsel angeordnet ist und mit dieser einen rechten Winkel bildet, wobei die Ständer (3) Schlitze aufweisen, in welche Haken freitragender Elemente eingehakt werden, welche die Regale (4) stützen, wobei eine Mittelstange (11) die oberen Enden der Ständer (3) des Verkaufsstands (2) miteinander verbindet, **da-** 45 50 55

**durch gekennzeichnet, daß** sie ferner einen T-förmigen horizontalen Ständer (5) aufweist, der unsichtbar in oder entlang den Ständern (3) an den oberen Enden der Ständer der Gondel (1) und unsichtbar entlang der Mittelstange (11) befestigt ist.

2. Anordnung nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, daß** die Mittelstange (11), welche die aufrechten Ständer (3) des Verkaufsstands (2) entlang der Oberkante miteinander verbindet, auf der Rückseite eine Reihe von Bügeln (8), insbesondere zwei Bügel (8) aufweist.
3. Anordnung nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, daß** der T-förmige horizontale Ständer (5) eine Reihe von Haken (9) aufweist, die in die genannten Bügel eingreifen.
4. Anordnung nach Anspruch 3, **dadurch gekennzeichnet, daß** die Haken (9) in den Bügeln (8) mittels Verriegelungsschrauben (10) verriegelt sind.





